



Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Affiché le **20 DEC. 2022**

ID : 035-213502404-20221121-2022094_DEL-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LE RHEU

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-094

Le lundi 21 novembre 2022 à 20H30, le Conseil Municipal de Le Rheu, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de l'Orme Robin à Moigné, sous la présidence de Mme Chantal PÉTARD-VOISIN, Maire.

Présents : Mme PÉTARD-VOISIN, M. LESNÉ, Mme PITOIS, M. MANGELINCK, Mme YVET, M. BRÉMOND, M. GILBERT, Mme LE FORT-PILLARD, M. PITON, M. LE GALL, M. CHENUT, M. GUIHEU, Mme LE VIGOUROUX-LECOMTE, Mme MELOU, Mme MACIÉ, Mme TEYSSIER, M. DENIS, M. AIMARD, M. BOULOUX, M. L'HOSTIS, Mme GUILLANTON-CUJARD, M. GÉRARD, Mme DEPRÉAUX et M. BERTHO.

Excusés : Mme BRETON (pouvoir à Mme YVET), M. LAIZÉ (pouvoir à Mme LE FORT-PILLARD), Mme LIVIER-MABILLE (pouvoir à Mme DEPRÉAUX) et M. ARS (pouvoir à M. GÉRARD).

Mme Audrey TEYSSIER a été élue secrétaire.

Date de convocation : 15.11.2022

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de votants : 29

QUESTION INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

OBJET : RENNES MÉTROPOLE - RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2021

Rapporteur : Mme PÉTARD-VOISIN

La loi du 12 juillet 1999, dite Loi Chevènement, exige, dans un souci de transparence administrative, que soit réalisé chaque année un rapport retraçant l'activité des établissements publics de coopération intercommunale.

C'est pourquoi, Rennes Métropole a adressé à la commune son rapport d'activité et de développement durable 2021 qui doit faire l'objet d'une communication par les Maires des communes membres en séance publique de leur Conseil Municipal.

Ce rapport a été transmis à tous les conseillers municipaux étant précisé que les rapports d'activité et de développement durable sont fusionnés en un seul document depuis 2014.

Les principaux chiffres et indicateurs issus du rapport d'activité sont les suivants :

- 4 666 logements neufs livrés,
- 110 000 habitants chauffés grâce aux réseaux de chaleurs urbains (60 000 t de CO₂ évitées),
- 141 741 € d'aides d'urgence versés dans le cadre du chantier Jeunesse (hors fonds d'urgence logement),
- 883 personnes accompagnées dans le cadre du plan local pour l'insertion et l'emploi,
- la création de postes de conseillers numériques,
- 486 kgs de déchets collectés par habitant,
- 130 000 visiteurs aux expositions « Au-delà de la couleur » et « La Couleur crue » dans le cadre d'Exporama,
- 26 000 m² acquis dans le cadre du Pôle d'excellence industrielle sur le site de la Janais (« bâtiment 78 »),
- 30 allocations d'installation scientifique versées pour un total de 781 000 €,
- 68,2 millions de voyages sur le réseau Star et Handistar soit 146 voyages par an et par habitant en moyenne,
- L'ouverture de la 1^{ère} ligne régulière de covoiturage entre Le Rheu et Cesson Sévigné,
- 12 intercommunalités de l'amont de la Vilaine et Rennes Métropole rassemblées pour élaborer un programme d'actions pour améliorer la qualité de l'eau,

- 15 millions d'€uros en 2021-2022 pour soutenir des projets dans le cadre du Fonds de concours aux communes (30 projets co-financés en 2021).

La Métropole ce sont :

- 457 416 habitants au 1^{er} janvier 2022
- 112 conseillers métropolitains
- 1 813 agents (occupant un emploi permanent au 31 décembre 2021)

L'année 2021 en quelques dates :

- mai : concertation sur l'agriculture et l'alimentation durables ouvertes aux habitants pour élaborer le futur projet alimentaire territorial
- juin : concertation « nos déchets en 2030 » afin de préparer la stratégie déchets métropolitaine
- juillet-août : 1^{ère} édition d'Exporama avec 2 expositions phares au Couvent des Jacobins et au musée des beaux-arts
- septembre : accueil du congrès mondial de la bio au Couvent des Jacobins
- septembre : 39 bus au gaz naturel pour véhicules sont mis en service
- novembre : annonce de la production de véhicules « verts » par Stellantis et l'acquisition du « bâtiment 78 » par Rennes Métropole dans le cadre du Pôle d'excellence industrielle sur le site de la Janais.

La situation financière :

Le montant total des dépenses réelles du Compte Administratif 2021 s'établit à 784 M€. Il est en baisse de 25 M€ par rapport à l'année 2020, essentiellement en raison de la diminution du volume des investissements dédiés à la construction de la ligne B du métro dont le volume annuel des dépenses est en diminution de 64.8 M€ en 2021.

Les principaux budgets sont les suivants :

- 412 M€ pour le budget principal,
- 251 M€ pour le budget Transports Urbains,
- 72 M€ pour l'élimination et la valorisation des déchets,
- 37 M€ pour les budgets d'assainissement,
- 5 M€ pour le Centre des Congrès,
- 4 M€ pour les réseaux de chaleur.

Pour le budget principal :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 283,38 M€ (278,8 M€ en 2020) soit +1.6%.

Les recettes de fonctionnement réalisées s'élèvent à 340,43 M€. Elles sont en hausse de 12,34 M€ par rapport à 2020.

L'épargne brute (hors produits de cessions) s'élève à 57 M€ pour 55,7 M€ en 2020.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 194.71 M€ pour 162.83 M€ en 2020.

Les recettes d'investissement (hors emprunt) ont été de 45,4 M€, en baisse de 3,3 M€ par rapport à 2020.

La capacité de désendettement est satisfaisante, fixant le délai de désendettement à 6 années (6,1 en 2020).

Le compte administratif 2021 du budget principal dégage un excédent de fonctionnement de 30,58 M€. La section d'investissement présente pour sa part un déficit de 18,37 M€. L'excédent global de clôture s'élève à 12,68 M€

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Affiché le **20 DEC. 2022**

ID : 035-213502404-20221121-2022094_DEL-DE

Après l'avoir entendu, le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport d'activité et de développement durable 2021 de Rennes Métropole.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance



Audrey TEYSSIER

La Maire



Chantal PÉTARD-VOISIN



CONSEIL MUNICIPAL DE LE RHEU

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-095

Le lundi 21 novembre 2022 à 20H30, le Conseil Municipal de Le Rheu, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de l'Orme Robin à Moigné, sous la présidence de Mme Chantal PÉTARD-VOISIN, Maire.

Présents : Mme PÉTARD-VOISIN, M. LESNÉ, Mme PITOIS, M. MANGELINCK, Mme YVET, M. BRÉMOND, M. GILBERT, Mme LE FORT-PILLARD, M. PITON, M. LE GALL, M. CHENUT, M. GUIHEU, Mme LE VIGOUROUX-LECOMTE, Mme MELOU, Mme MACIÉ, Mme TEYSSIER, M. DENIS, M. AIMARD, M. BOULOUX, M. L'HOSTIS, Mme GUILLANTON-CUJARD, M. GÉRARD, Mme DEPRÉAUX et M. BERTHO.

Excusés : Mme BRETON (pouvoir à Mme YVET), M. LAIZÉ (pouvoir à Mme LE FORT-PILLARD), Mme LIVIER-MABILLE (pouvoir à Mme DEPRÉAUX) et M. ARS (pouvoir à M. GÉRARD).

Mme Audrey TEYSSIER a été élue secrétaire.

Date de convocation : 18.10.2022

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de votants : 28

QUESTION INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

OBJET : DON A LA MÉDIATHÈQUE DE L'ASSOCIATION « LES AMIS DE L'AUTRE LIEU »

Rapporteur : **M. LESNÉ**

La médiathèque l'Autre Lieu, dans le cadre de son « désherbage », indispensable à la bonne gestion des biens publics culturels et au développement de l'offre documentaire, a établi une liste exhaustive de documents « exclus des collections ».

Dans sa délibération n°2022-065 du 04 juillet 2022, le Conseil Municipal, a cédé, à titre gratuit, tous les documents apparaissant sur cette liste, à l'association « Les Amis de l'Autre Lieu ».

Le 10 septembre 2022, l'association « Les Amis de l'Autre Lieu » a réalisé une braderie de livres au sein de l'Autre Lieu, et, souhaite faire don à la commune de la somme de 1 200 €uros, correspondant à la recette de cette vente aux particuliers.

Vu l'article L.2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Vie et Cohésion de la Cité du 02 novembre 2022

Considérant le courrier du Président de l'association « Les Amis de l'Autre Lieu » en date du 19 octobre 2022, exprimant, suite à la braderie des documents « exclus des collections » de l'Autre Lieu, la décision de faire un don à la commune des recettes réalisées, à savoir 1 200 €uros,

Considérant que cette somme sera exclusivement réservée au renouvellement des collections de l'Autre Lieu,

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (*Mme MELOU ne prenant pas part au vote*) :

- accepte le don de 1 200 Euros émanant de l'association « Les Amis de l'Autre Lieu »,
- accepte les charges et les conditions liées à ce don, à savoir le renouvellement des collections de la Médiathèque l'Autre Lieu,
- autorise Madame la Maire à signer tout document à intervenir,
- inscrit la recette au budget communal à l'article 7713.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance



Audrey TEYSSIER

La Maire



Chantal PÉTARD-VOISIN



Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022
Affiché le **20 DEC. 2022**
ID : 035-213502404-20221121-2022096_DEL-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LE RHEU

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-096

Le lundi 21 novembre 2022 à 20H30, le Conseil Municipal de Le Rheu, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de l'Orme Robin à Moigné, sous la présidence de Mme Chantal PÉTARD-VOISIN, Maire.

Présents : Mme PÉTARD-VOISIN, M. LESNÉ, Mme PITOIS, M. MANGELINCK, Mme YVET, M. BRÉMOND, M. GILBERT, Mme LE FORT-PILLARD, M. PITON, M. LE GALL, M. CHENUT, M. GUIHEU, Mme LE VIGOUROUX-LECOMTE, Mme MELOU, Mme MACIÉ, Mme TEYSSIER, M. DENIS, M. AIMARD, M. BOULOUX, M. L'HOSTIS, Mme GUILLANTON-CUJARD, M. GÉRARD, Mme DEPRÉAUX et M. BERTHO.

Excusés : Mme BRETON (pouvoir à Mme YVET), M. LAIZÉ (pouvoir à Mme LE FORT-PILLARD), Mme LIVIER-MABILLE (pouvoir à Mme DEPRÉAUX) et M. ARS (pouvoir à M. GÉRARD).

Mme Audrey TEYSSIER a été élue secrétaire.

Date de convocation : 15.11.2022

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de votants : 29

QUESTION INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

OBJET : ASSOCIATION « UNE OREILLE POUR GABIN » - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Rapporteur : **M. LESNÉ**

L'association rheusoise « une oreille pour Gabin » s'est créée à l'initiative des parents d'un jeune rheusois de 8 ans atteint d'une malformation rare qui touche le conduit auditif et entraîne une surdité.

Une opération chirurgicale visant à créer un canal auditif et un tympan est possible mais uniquement aux Etats-Unis. Celle-ci est programmée à l'été 2023.

Les parents de Gabin mènent de nombreuses actions pour réunir la somme de 55 000 €uros nécessaire pour cette intervention.

Ils ont sollicité la Ville pour une aide financière en déposant un dossier de subvention très complet.

Au vu du caractère social et humain de cette demande, il est proposé de répondre favorablement à cette sollicitation à hauteur de 500 €uros.

Vu les articles L.2121-29 et L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le règlement d'attribution des subventions communales en date du 23 octobre 2017,
Vu l'avis favorable de la commission Vie et Cohésion de la Cité du 02 novembre 2022

Considérant la demande très particulière sollicitée par cette association,
Considérant l'importance d'apporter le soutien de la Ville à cette aventure humaine,
Considérant la nécessité de permettre au jeune Gabin de retrouver une vie normale

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Affiché le **20 DEC. 2022**

ID : 035-213502404-20221121-2022096_DEL-DE

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la proposition de subvention exceptionnelle au profit de l'association « une oreille pour Gabin »,
- Dit que la subvention exceptionnelle de 500 €uros sera prélevée sur le c/6574 du budget principal.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance



Audrey TEYSSIER

La Maire



Chantal PÉTARD-VOISIN



Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022
Affiché le **20 DEC. 2022**
ID : 035-213502404-20221121-2022097_DEL-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LE RHEU

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-097

Le lundi 21 novembre 2022 à 20H30, le Conseil Municipal de Le Rheu, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de l'Orme Robin à Moigné, sous la présidence de Mme Chantal PÉTARD-VOISIN, Maire.

Présents : Mme PÉTARD-VOISIN, M. LESNÉ, Mme PITOIS, M. MANGELINCK, Mme YVET, M. BRÉMOND, M. GILBERT, Mme LE FORT-PILLARD, M. PITON, M. LE GALL, M. CHENUT, M. GUIHEU, Mme LE VIGOUROUX-LECOMTE, Mme MELOU, Mme MACIÉ, Mme TEYSSIER, M. DENIS, M. AIMARD, M. BOULOUX, M. L'HOSTIS, Mme GUILLANTON-CUJARD, M. GÉRARD, Mme DEPRÉAUX et M. BERTHO.

Excusés : Mme BRETON (pouvoir à Mme YVET), M. LAIZÉ (pouvoir à Mme LE FORT-PILLARD), Mme LIVIER-MABILLE (pouvoir à Mme DEPRÉAUX) et M. ARS (pouvoir à M. GÉRARD).

Mme Audrey TEYSSIER a été élue secrétaire.

Date de convocation : 15.11.2022

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de votants : 29

QUESTION INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

OBJET : FESTIVAL « PANIQUE SUR ZONE » - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Rapporteur : M. LESNÉ

Le collectif Jungle basé sur la commune de Le Rheu réunit plusieurs artistes et techniciens autour d'un projet commun donnant une place importante à la création.

Cette association a pour vocation de participer à la vie culturelle de la ville au travers de partenariats et/ou d'animations propres au collectif.

C'est ainsi que du 05 au 08 octobre dernier, le collectif a proposé un festival de théâtre de marionnettes sur la commune, festival soutenu par la Ville d'un point de vue logistique et financier puisqu'une enveloppe de 4 000 €uros avait été réservée à cette manifestation dans le cadre du budget (c/6745, subvention exceptionnelle de fonctionnement).

Celle-ci ayant eu lieu dans de très bonnes conditions tant sur le site du collectif qu'à la médiathèque l'Autre Lieu ou Place Jean Auvergne en lien avec l'association Agora, il convient maintenant de procéder au versement de cette subvention exceptionnelle pour cet évènement dont l'objectif a été pleinement atteint.

Vu les articles L.2121-29 et L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission Vie et Cohésion de la Cité du 02 novembre 2022

Considérant l'importance de soutenir la création artistique,
Considérant l'importance de valoriser les associations et collectifs rheusois dans leurs projets au service de la population et de l'Art dans toutes ses dimensions

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Affiché le **20 DEC. 2022**

ID : 035-213502404-20221121-2022097_DEL-DE

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la proposition de subvention exceptionnelle au profit du collectif Jungle,
- dit que la subvention exceptionnelle de 4 000 €uros sera prélevée sur le c/6745, subvention exceptionnelle de fonctionnement

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance



Audrey TEYSSIER

La Maire



Chantal PÉTARD-VOISIN



Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022
Affiché le **20 DEC. 2022**
ID : 035-213502404-20221121-2022098_DEL-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LE RHEU

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-098

Le lundi 21 novembre 2022 à 20H30, le Conseil Municipal de Le Rheu, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de l'Orme Robin à Moigné, sous la présidence de Mme Chantal PÉTARD-VOISIN, Maire.

Présents : Mme PÉTARD-VOISIN, M. LESNÉ, Mme PITOIS, M. MANGELINCK, Mme YVET, M. BRÉMOND, M. GILBERT, Mme LE FORT-PILLARD, M. PITON, M. LE GALL, M. CHENUT, M. GUIHEU, Mme LE VIGOUROUX-LECOMTE, Mme MELOU, Mme MACIÉ, Mme TEYSSIER, M. DENIS, M. AIMARD, M. BOULOUX, M. L'HOSTIS, Mme GUILLANTON-CUJARD, M. GÉRARD, Mme DEPRÉAUX et M. BERTHO.

Excusés : Mme BRETON (pouvoir à Mme YVET), M. LAIZÉ (pouvoir à Mme LE FORT-PILLARD), Mme LIVIER-MABILLE (pouvoir à Mme DEPRÉAUX) et M. ARS (pouvoir à M. GÉRARD).

Mme Audrey TEYSSIER a été élue secrétaire.

Date de convocation : 15.11.2022

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de votants : 29

QUESTION INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021 DU MARCHÉ DE PRESTATION DE SERVICE ENFANCE-JEUNESSE

Rapporteur : **Mme LE VIGOUROUX-LECOMTE**

Vu le marché de prestation de service Enfance-Jeunesse en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020, qui confie à l'association Léo Lagrange Ouest la gestion de l'Accueil de Loisirs de la Cranais, de l'Espace Jeunesse Le Quai, et la coordination pédagogique des accueils périscolaires du soir,

Vu l'obligation qui est faite au prestataire de rendre compte de son activité via la transmission d'un rapport d'activité annuel,

Vu la présentation des éléments aux membres de la commission Education Enfance Jeunesse réunie le 08 novembre 2021, et n'ayant fait l'objet d'aucune observation,

Les principaux éléments d'activités et éléments financiers pour l'année 202 concernant ces structures sont présentés aux membres du Conseil Municipal, rapport d'activité synthétique à l'appui.

LES DEUX ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (A.L.S.H)

Ils accueillent les enfants chaque mercredi après-midi de la sortie de classe jusqu'à 18h30 et pendant toutes les vacances scolaires, de 7h45 à 18h30. La capacité d'accueil totale a été portée en juillet 2017 à 151 enfants.

ALSH la Cranais : 82 places pour des enfants scolarisés de moins de 6 ans et 24 enfants de plus de 6 à 11 ans (Capacité d'accueil de la « petite maison » : 19 personnes).

ALSH les Perrières : 45 places pour des enfants de 6 à 12 ans - ouverture de la structure le 1^{er} juillet 2017, en attendant l'ouverture du futur bâtiment sur le site du Clos Joury.

LES A.L.S.H	2021 (2020)
Nombre de jours d'activité	82 (94)
Fréquentation (Heures/Enfant)	Mercredis: 3 522 h (2 318 h) Vacances: 44 240h (34 128 h)

LA PASSERELLE

Ce dispositif transitoire entre l'enfance et la jeunesse permet un accueil des jeunes de 10 à 12 ans pendant les vacances scolaires (sauf Noël), de 7h45 à 18h30.

Une inscription à la demi-journée est possible.

Le groupe est volontairement limité à 12 enfants, pour faciliter la prise de parole, d'initiative et la vie en petit groupe. La tarification est identique à celle de l'A.L.S.H.

LA PASSERELLE	2021 (2020)
Nombre de jours d'activité	37 (60)
Fréquentation (Heures/Enfant)	2 580 (4 176)

LE QUAI et LE PARKING

Le Quai accueille toute l'année des jeunes de 11 à 25 ans.

Ouverture en période scolaire

- Horaires « d'hiver » : de 16h00 à 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 14h00 à 18h30 les mercredis et les samedis.
- Horaires « d'été » : de 16h00 à 19h00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis, et de 14h00 à 19h00 les mercredis et de 14h00 à 19h00 les samedis.

Ouverture pendant les vacances : du lundi au vendredi de 14h00 à 18h30 (ou 19h00).

Le Parking, local de répétition de musiques actuelles attenant au Quai et géré par Léo Lagrange Ouest, peut accueillir 19 personnes.

ESPACE JEUNESSE LE QUAI	2021 (2020)
Fréquentation (H/J)	8 590 (6 523)
Dont Accueil déclaré (H/J) Mercredis et samedis/ périscolaire/ vacances	5 959 (4 644)
Dont Accueil non déclaré (H/J)	2 631 (1 879)

Les objectifs éducatifs du Projet Educatif Rheusois sont déclinés dans chacune de ces structures.

En 2021, le coût total, pour la ville, du marché confié à l'association Léo Lagrange Ouest a été de 321 645 €uros (267 370 €uros en 2020).

Au vu des éléments présentés, le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport d'activité de l'association Léo Lagrange Ouest pour l'année 2021.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance



Audrey TEYSSIER

La Maire



Chantal PÉTARD-VOISIN